

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-5/06**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022085-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Avenant à la convention de partenariat entre le Département et la Fondation Mémorial de la Shoah.

Le Département de Seine-et-Marne a adopté le 19 juin 2020 sa nouvelle politique éducative dénommée «Parcours collégien». Dans ce cadre, le devoir de mémoire apparaît pour le Département comme un axe fondamental de l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble et contribue à la consolidation d'un socle de valeurs républicaines, particulièrement auprès des collégiens. Ainsi le Département et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah ont décidé d'établir une convention-cadre de partenariat le 19 juin 2019 pour coordonner leurs actions à destination des collégiens et des équipes éducatives seine-et-marnaises.

Conformément aux termes de cette convention, la reconduction de la subvention s'effectue par voie d'avenant. Il est proposé d'autoriser cette reconduction pour l'année scolaire 2021-2022 et d'approuver cet avenant.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/04 en date du 14 juin 2019, approuvant la convention cadre avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,

VU la délibération du Conseil départemental n°5/03 en date du 19 juin 2020, approuvant le Parcours collégien et sa mise en place à partir de la rentrée scolaire 2020-2021

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 17 décembre 2020, relative au vote du budget primitif 2021 et de la politique départementale en faveur de l'éducation,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre entre le Département de Seine-et-Marne et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah du 19 juin 2019.

Article 2 : d'accorder à ce titre une subvention de 35 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022 à la Fondation Mémorial de la Shoah, pour sensibiliser les jeunes, plus spécifiquement les collégiens de Seine-et-Marne à l'histoire de la Shoah, des génocides du XXème siècle et à offrir une réponse contre le développement de nouvelles formes de racisme.

Article 3 : d'autoriser le Président du Département à signer cet avenant au nom du Département, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Article 4 : d'affecter cette subvention sur l'action « Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise », opération « Parcours Collégien - Subventions (DF21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne